Frédéric TRIPIER CABINET FREDERIC TRIPIER

03 52 15 04 90

f.tripier@metagestionprivee.com





DER

Document d'Entrée en Relation

2025

Document type établi pour votre client

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INTRODUCTION

Le présent document constitue la carte d'identité de notre cabinet et vous est remis conformément aux dispositions de l'article 325-5 du Règlement Général de l'AMF et de l'article L521-2 du code des assurances. Il vise à vous présenter l'organisation du cabinet, sa méthodologie de travail, les différents statuts détenus, les autorités contrôlant notre activité et les informations relatives à l'assurance en responsabilité civile professionnelle souscrite. Nous vous communiquons ce document lors de notre entrée en relation et vous l'adresserons régulièrement, au gré des mises à jour qui pourront être effectuées.

VOTRE CONTACT

TRIPIER Frédéric

6 RUE JULES MELINE 51430 BEZANNES Téléphone : 03 52 15 04 90

Email: f.tripier@metagestionprivee.com

INFORMATIONS

L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale :META GESTION PRIVEE

Siège social : 6, Rue Jules Méline - 51 430 BEZANNES

SIREN: **520 492 802**

NAF/APE: **70.22.Z**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mr Tripier Frédéric pour la réalisation de notre activité de conseiller en gestion de patrimoine.

Elles sont conservées pendant pendant toute la durée de notre relation et ensuite pendant 5 ans et sont destinées aux collaborateurs du cabinet.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **contact@metagestionprivee.com** ou par voie postale **au 6, Rue Jules Méline - 51430 BEZANNES.**

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

CONSEILS FINANCIERS

Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le nº d'immatriculation 10 055 853

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome - au titre de l'activité réglementée suivante:

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

N° ORIAS: N°10055853

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD - 160 Rue Henri Champion - 72 030 LE MANS CEDEX 9

Numéro de police : 114.240.090

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	3 000 000€	3 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ATLAND VOISIN	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
EURYALE SERVICE	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
NORMA CAPITAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
SOGENIAL	Société de gestion	Convention de distribution	Commissions
VATEL CAPITAL	Société de gestion	Convention de commercialisation	Commissions

ASSURANCE

Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 10055853

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier en assurance de catégorie "b", n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Indiquez le niveau de conseil susceptible d'être fourni.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

N° ORIAS: N°10055853

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD - 160 Rue Henri Champion - 72 030 LE MANS CEDEX 9

Numéro de police : 114.240.090

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	3 000 000€	3 000 000€

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ABEILLE ASSURANCES	Assureur	Convention de courtage	Commissions
APICIL GROUPE	Assureur	Convention de distribution	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	Convention de distribution	Commissions
UAF LIFE	Intérmédiaire en assurance	Convention de distribution	Commissions

FINANCEMENT

Courtier en opération de banque et en service de paiements (COBSP)

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le nº d'immatriculation 10055853

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre de l'activité réglementée suivante:

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : catégorie courtier en opération de banque et de service de paiement

Service de conseil sur des contrats de crédits immobiliers :

- L'IOBSP propose un service de conseil indépendant.
- La recommandation faite dans le cadre de ce service porte sur une large gamme de contrats de crédit disponibles sur le marché.
- Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service indépendant

N° ORIAS: N°10055853

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD – 160 Rue Henri Champion – 72 030 LE MANS CEDEX 9

Numéro de police : 114.240.090

Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IOBSP	3 000 000€	3 000 000€

IMMOBILIER

Agent immobilier

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce n° CPI 5102 2017 000 021 831 délivrée par la CCI Marne. La société ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeur.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD - 160 Rue Henri Champion - 72 030 LE MANS CEDEX 9

Numéro de police : 114.240.090

DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

MÉDIATEURS

I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02

Site internet: https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur

Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet: https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES

Site internet: https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

RÉMUNÉRATION

Chaque mission, que le client confie au Cabinet, est précisément définie et tarifée au préalable dans une lettre de mission dûment signée.

La prestation de conseil pourra faire l'objet d'une facturation d'honoraires s'élevant à 187,50€ HT de l'heure, soit 225€ TTC. Ce tarif sera adapté en fonction de la complexité du dossier et communiqué au client préalablement à toute intervention.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

MÉTHODES DE COMMUNICATION

Le Client pourra contacter le Cabinet par courrier, mail ou téléphone aux coordonnées figurant sur le présent document, le Conseiller répondra aux demandes formelles par écrit sur un support durable (mail ou courrier).

Dès lors qu'il dispose d'un accès régulier à internet, le Client est réputé accepter que toutes les communications du Conseiller lui soient transmises sur tout support durable autre que papier, tels que notamment par l'intermédiaire de mails, d'un site internet ou de toute autre solution logicielle mise à la disposition du Client par le Cabinet. La fourniture par le Client d'une adresse électronique aux fins de suivi de ses affaires est interprétée comme une preuve de cet accès régulier (article 325-1-A IV RGAMF & article 14 Règlement PRIIPs).

RÉCLAMATIONS

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier: 6, Rue Jules Méline - 51430 BEZANNES

Par tel/ fax: 03.52.15.04.90

Par mail: contact@metagestionprivee.com

Traitement des réclamations:

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

RGPD

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par Mr TRIPIER Frédéric, en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Le cabinet d'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues entre le Conseiller et son Client. Le cabinet d'engage à préserver leur sécurité et intégrité, à ne communiquer ces informations qu'à des tiers auxquels il serait nécessaire de les transmettre en exécution des prestations convenues, et plus généralement à agir dans le cadre des exigences réglementaires auxquels il est soumis. Les destinataires de ces données sont votre Conseiller, les collaborateurs du cabinet habilités à recueillir ou à traiter les données Clients, les partenaires auprès desquels vous souhaiteriez réaliser des investissements ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs

spécialement prévus notamment en ce qui concerne les données liées à l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce qui prévoit un délai de conservation pendant dix (10) ans à l'issue de la relation d'affaires ou en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : contact@metagestionprivee.com.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client	

Le Client	Le Conseiller
Fait à :	Fait à :
Date:	Date:
Signature :	Signature :